16 novembre 2026

Communiqué de presse

Réforme APE : un vote à l'aveugle menace les services essentiels à la population

Les parlementaires wallons veulent-ils réduire les services essentiels à la population : accompagnement des personnes âgées, aide à la jeunesse, aide à domicile, handicap, insertion socioprofessionnelle, culture, éducation permanente, enfance, organisations de jeunesse, environnement, enseignement… ?

Ce 17 novembre, la commission Emploi du Parlement wallon examinera la réforme APE. Notre demande de report ayant été refusée par la conférence des présidents, **l'UNIPSO met en garde contre toute précipitation : l'examen parlementaire ne peut se poursuivre sans garanties pour l'emploi, la continuité, la qualité et l'accessibilité des services à la population. Nous sollicitons donc directement les parlementaires de la commission pour reporter le débat le temps de clarifier certains éléments tant avec le Ministre Jeholet que les ministres fonctionnels.**

Vu ses enjeux pour la population, les travailleurs et les entreprises du secteur à profit social, cette réforme ne peut être adoptée sans les garanties précitées. « ***Abroger le décret actuel d'aide à l'emploi portant sur 1,3 milliard d'euros, concernant près de 60.000 travailleurs et quelque 3.600 entreprises à profit social tant dans le secteur associatif que public, et transférer ces moyens vers l'ensemble des politiques fonctionnelles de la Région wallonne et de la Fédération Wallonie-Bruxelles nécessite,*** selon Frédéric Possemiers, Secrétaire général de l'UNIPSO***, un examen parlementaire éclairé. Or, à l'exception des pouvoirs locaux, aucun texte ne précise à ce jour la réaffectation et la pérennisation des moyens dans chacun de nos secteurs non marchands associatif et publics concernés, ni les garanties pour les employeurs. »***

En outre, les 217 millions d'euros d'économies APE à horizon 2029 décidées en octobre lors du conclave budgétaire, dont les **modalités et les acteurs ciblés restent inconnus**, aggravent la pression de l'inflation et des coûts énergétiques et salariaux. Le fait que le cadastre reste toujours inachevé, compromet la répartition des moyens, l'évaluation des impacts et les mesures pour l'emploi dans l'ensemble des secteurs. **Ce n'est pas sérieux !**

Et alors que 50 % des moyens APE alloués au secteur non marchand associatif et public doivent financer l'emploi relevant des secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles, **aucun accord de coopération n'a été approuvé en première lecture par les deux gouvernements**. À deux ans de la disparition du dispositif, le transfert reste indéfini. Ça n'est pas acceptable pour les employeurs !

Avant le vote d'abrogation en plénière, l'UNIPSO exige :

- L'adoption de l'accord de coopération et l'avis du Conseil d'État pour garantir la sécurité juridique ;
- La communication à tous les secteurs des projets de réaffectation par politique fonctionnelle, issus d'une réelle concertation sociale ;
- L'inscription dans le décret soumis en commission d'une transition de 6 ans dès le transfert effectif des moyens (et pas au 1er janvier 2027).

Sébastien Choquet, Président de l'UNIPSO, dénonce ***« une réforme précipitée, sans concertation ni prise en compte des secteurs, des travailleurs et des bénéficiaires ».*** Frédéric Possemiers pointe *« **l'écart avec la Déclaration de politique régionale : avec l'état de préparation et ce qui est sur la table aujourd'hui, on est en droit de s'interroger sur la réelle capacité du gouvernement à transformer l'essai, c'est-à-dire, à réellement passer d'une politique de résorption du chômage à un renforcement des politiques d'emploi dans chacun de nos secteurs ».*** Sébastien Choquet rappelle enfin que **« *le législateur doit servir l'intérêt général en traduisant la volonté populaire en lois applicables à toute la société ».***

Contacts
Frédéric Possemiers
0497.23.57.63
Secrétaire général

Didion Maëlle
0497.83.30.74
Responsable presse

Un mot sur UNIPSO

L'UNIPSO est la confédération intersectorielle des employeurs du secteur non marchand en Wallonie et en Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle représente 25 fédérations d'employeurs du secteur public et privé. Celles-ci sont actives dans le domaine de l'enseignement, le socioculturel, l'environnement, la santé, l'insertion socioprofessionnelle, l'action sociale et celui des mutualités. L'accueil et l'hébergement des personnes âgées, handicapées et fragilisées, l'emploi adapté aux personnes handicapées, l'aide et les soins à domicile, l'aide à la jeunesse et la petite enfance sont également des secteurs qu'elles investissent. En termes d'emploi, le secteur à profit social représente 20% de l'emploi total wallon, soit plus de 12.000 entreprises en Wallonie et plus de 216.000 travailleurs.